



LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni le

LUNDI 06 FEVRIER 2023 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le public était autorisé à assister à la séance du 06 février 2023
et les débats ont été retransmis en direct de manière électronique.

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2020-02-05 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)

2. AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2023-01-01 :

COMMUNE DE SAMOËNS / GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES (GMDS) :
Convention d'autorisation d'utilisation temporaire pour la mise à disposition de piste à vocation de stade temporaire du 10 décembre 2022 au 30 avril 2023.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2023-01-02 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION « OFFICE DU TOURISME DE SAMOËNS » :
Conclusion d'un avenant à la convention d'Objectifs et de Moyens.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3. URBANISME

Délibération n° 2023-01-03 :

COMMUNE DE SAMOËNS / SAFER :
Promesse unilatérale d'achat - Acquisition de 3 parcelles.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

4. AFFAIRES FINANCIERES :

Délibération n° 2023-01-04 :

COMMUNE DE SAMOËNS / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE :
Conventions pour le financement des navettes saisonnières hivernales 2022/2023 et estivales 2023.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2023-01-05 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION « HARMONIE MUNICIPALE » :
Convention d'Objectifs et de Moyens et avance sur subvention 2023.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2023-01-06 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION « ON S'ACCORDE » :
Convention d'Objectifs et de Moyens et avance sur subvention 2023.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

**Le Maire,
Jean-Charles MOGENET**

